

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents:

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents:

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 34
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021 Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021

Délibération N° 2021/148

Travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais
Fesch - programme 2021/2022

2021/148 Page 1 sur 4

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Interventions ponctuelles envisagées :

Travaux de reprise d'étanchéité de toiture :

L'intervention consiste à reprendre l'étanchéité autour des vélux (12 unités).

Coût : 20.000 euros HT.

Travaux de renforcement du système d'alarme anti-intrusion :

Nous prévoyons le remplacement du rondier, la réparation du contrôle d'accès.

Coût : 16.000 euros HT.

Travaux de mise en conformité / sécurité incendie :

En rapport avec les exigences de la commission de sécurité, nous prévoyons différents travaux pour la remise en état et l'extension du SSI, la restitution des degrés coupe-feu dans les locaux techniques, la remise en état des systèmes désenfumage (cf. rapport commission ci-joint).

Coût: 60.000 euros HT.

Travaux d'encloisonnement de l'escalier public :

Nous prévoyons l'encloisonnement coupe-feu de l'escalier public, suivant demandes de la commission de sécurité.

Coût: 50.000 euros HT.

Travaux d'électricité :

Intervention de mise en conformité suivant rapport de contrôle périodique DEKRA.

Remplacement des spots hors services.

Coût: 60.000 euros HT.

Travaux divers d'accompagnement pour intégration réseaux (cloisons, menuiserie, peinture) :

Coût : 30.000 euros HT.

Travaux de réparation du système de refroidissement à eau de mer :

Coût: 14.000 euros HT.

Soit un montant total de : 250 000 euros HT (deux cent cinquante mille euros hors taxes).

Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	150 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	100 000 €	40%
TOTAL	250 000 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais Fesch – programme 2021/2022 pour un montant de 250 000 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	150 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	100 000 €	40%
TOTAL	250 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE les travaux de rénovation et de mise en conformité du Palais Fesch – programme 2021/2022 pour un montant de 250 000 euros HT;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	150 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	100 000 €	40%
TOTAL	250 000 €	100%

2021/148 Page 3 sur 4

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI